



Intervention sur des actions de formation différentes

Par **mr sam**, le **18/01/2012** à **14:58**

Bonjour, je suis actuellement formateur dans le bâtiment (convention collective des organismes de formation de 1988), j'ai été engagé en tant que formateur (atelier de plaquiste /peintre)il est stipulé que pendant la durée du contrat de travail le formateur mr sam pourra se voir proposer d'intervenir sur d'autres actions de formation de même nature, soit en remplacement d'un formateur absent, soit sur de nouveaux dispositifs. Je voulais savoir si j'étais dans l'obligation d'accepter tout les dispositifs ou autre action (sachant que mon employeur veut que je démarcher les entreprises ce qui pour moi sort de mon cadre de formateur!) dans tous les cas ai-je le droit de refuser? merci de m'apporter une réponse rapide si possible, cordialement mr sam

Par **pat76**, le **18/01/2012** à **16:33**

Bonjour Vous n'avez pas à démarcher les entreprises, ce n'est pas le rôle du formateur. Votre employeur veut vous donner un supplément de travail qui lui évitera d'avoir à payer un commercial ou de faire ce travail lui-même. Vous vous en tenez aux clauses de votre contrat qui indiquent que c'est la formation. Vous êtes en CDI ou CDD?

Par **mr sam**, le **18/01/2012** à **16:54**

merci de votre réponse rapide je suis en CDI